

Nombre de Membres : 22

En Exercice : 22
Présents : 13
Votants : 17
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix-vingt,

Le 21 février à 15h00

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du Syndicat Mixte du pays du Chinonais sous la présidence de **Monsieur Hervé**

NOVELLI

Date de convocation : 13/02/2020

PRESENTS :

MMES Nadège ARNAULT - Isabelle PAIN - MM. Hervé NOVELLI - Daniel POUJAUD – Didier GODOY – Claude BORDIER – Michel AUBERT - Gilles MORTIER - Jean Luc DUPONT - Jean Vincent BOUSSIQUET - Serge MOREAU - Christian PIMBERT- Bernard CHATEAU

Absents excusés avec procuration :

Etienne MARTEGOUTTE représenté par Michel AUBERT

Isabelle RAYMOND PAVERO représenté par Hervé NOVELLI

Denis FOUCHE représenté par Jean Luc DUPONT

Christophe BAUDRY représenté par Jean Vincent BOUSSIQUET

Absents excusés :

Florence BOULLIER – Michel FERRAND - Bernard THIVEL– Jean Pierre LOIZON - Eric LOIZON

OBJET :

**Étude œnotourisme –
demande de financement
LEADER du Chinonais**

Hervé NOVELLI, Président du Pays du Chinonais expose :

Le cabinet d'étude ayant été retenu à la suite d'une procédure de marché, le plan de financement du projet doit être revu. Il a notamment été décidé d'intégrer les dépenses liées à l'impression de plaquettes promotionnelles pour pouvoir communiquer sur les résultats de l'étude.

Il est demandé aux membres du comité syndical de valider les modifications du plan de financement apportées et qui se présentent comme suit :

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		TTC
Prestation d'étude	49 725,00 €	59 670,00 €	Région - CRST	29 900,00 €
Impression de plaquettes	175,00 €	210,00 €	Europe - LEADER	18 992,00 €
			Département	5 000,00 €
			Autofinancement	5 988,00 €
TOTAL	49 900,00 €	59 880,00 €	TOTAL	59 880,00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Valide le plan de financement présenté d'un montant de 59 880€ TTC ;
- Autorise le président à modifier la demande d'aide LEADER du Chinonais pour solliciter un montant de 18 992€ (autofinancement de 5 988€) ;
- Autorise le président à signer l'ensemble des documents afférents au projet.

Pour extrait conforme,
Le Président

Hervé NOVELLI